

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2015
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : *Mmes ANSERMINO, FARNIER S, FORTIN, PHILIPPON, RIGAULT, ROGER*
Mrs BORDE, LE MENER, PARIS, POUSSE,
RHENY, TONDEREAU

Absents : *Mr FARNIER D qui a donné pouvoir à Mr François LE MENER*
Mr FIRMAIN D qui a donné pouvoir à Mr François BORDE
Mme MARTY

Secrétaire : *Mr Olivier POUSSE*

Monsieur Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} Décembre 2014 à l'approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire informe que le contrôle de la légalité par mail en date du 12 Décembre 2014, demande à ce que soit retiré les délibérations concernant la fixation de la redevance d'occupation du domaine routier par France Télécom, les tarifs communaux, le loyer des logements, et autoriser Monsieur le Maire à signer des baux avec les futurs locataires. Monsieur le Maire demande donc à ce que soient retirées les délibérations suivantes : 2014/095-2014/096-2014/098-2014/099-2014/109-2014/111. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retirer ces délibérations.

- **2015/001- demande de subvention**

Monsieur le Maire informe avoir reçu les demandes de subventions des associations suivantes :

- Mouvement Vie
- ADMR
- Vaincre la mucoviscidose
- Chambre des métiers et de l'artisanat
- Association pour la mobilité des handicapés Jean-Semour

Concernant le Mouvement Vie La Soif d'en sortir de Vendôme, il est dit que c'est une association de lutte contre l'alcoolisme. Il est dit que le but de cette association est très noble mais que c'est une association basée sur Vendôme. Dans le même cas, ce type d'association existe également sur Blois. Il est dit que les gens concernés ne vont pas plus facilement à Blois qu'à Vendôme. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas donner de subvention à cette association.

Concernant l'ADMR, il est dit que c'est l'association locale et non le siège qui demande. Il est dit qu'avant on donnait mais que maintenant c'est Agglopolys qui le fait pour nous du fait de la compétence sociale. Monsieur le Maire lit le courrier de demande. Il nous est demandé une participation de 1052.80 €, il est fait remarquer que le montant est erroné puisque la participation annoncée est de 20 centimes par habitant. Il est dit que l'ADMR intervient sur la commune de la Chapelle Vendômoise. Il est dit que le CIAS le fait aussi et que certaines personnes de la commune prennent les repas à domicile. Il est dit que ces deux entités font double emploi puisqu'elles font la

même chose. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas donner de subvention à cette association.

Concernant l'association Vaincre le Mucoviscidose, il s'agit d'une association d'Onzain. Il est dit qu'Agglopolys fait déjà quelque chose pour cette association. Il est dit que la commune n'a jamais donné. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas donner de subvention à cette association.

Concernant la Chambres de Métiers et de l'Artisanat, le courrier de demande est lu par Monsieur le Maire. Il est demandé 60€ par apprentis et il y a 3 jeunes de la commune qui sont concernés : un en restauration, un en coiffure et un en mécanique automobile. Il est dit que jusqu'à présent la commune n'a jamais donné. Il est dit qu'une autre association du même genre, qui doit être le CFA, demande également. Il est dit que cette année la demande est groupée pour ces deux organismes. Il est dit que la région centre donne déjà. Si l'on donne à la chambre de métiers et pas aux autres il faudra motiver notre décision. Il est dit que c'est de l'aide à l'emploi, il est répondu que la commune n'a pas la compétence économique, c'est la région. Il est dit que les associations demandent partout. Après en avoir délibéré, par 3 voix pour, six abstentions et 5 voix contre, décide de ne pas donner de subvention à cette association.

Concernant l'association Jean Semour, il est dit que le siège est à la Bosse. Le courrier de demande est lu. Il est dit que la mairie et l'école sont accessibles et qu'à l'école cela a déjà servi. La seule chose qui n'est pas encore faite c'est les toilettes dans la salle Pierre Cellai. Il est dit que les WC publics sont accessibles. Il est dit qu'il faut voir pour les WC dans la salle car cela supprimerait un WC car le dégagement nécessaire pour le fauteuil est très grand. Il est dit que cette association sert surtout à acheter des fauteuils ou à aménager des véhicules et que cela coûte très cher. Il est dit que d'habitude on ne donne rien. Il est dit que c'est aussi louable de donner à ce type d'association qu'à celle contre la mucoviscidose. Il est demandé combien on reçoit de demandes de subvention par an, il est répondu environ 30. Il est dit que l'on pourrait donner environ 50€ à chacune. Il est dit que certaines associations reçoivent plus de 50€. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas donner de subvention à cette association.

- **2015/002- contrat balayage des caniveaux**

Monsieur le Maire présente l'offre de la société SANITRA FOURRIER pour le nettoyage des caniveaux et avaloirs des diverses voies de la commune pour 2015.

Monsieur le Maire propose de signer ce nouveau contrat et demande aux membres du conseil de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat pour 24 passages par an pour le centre bourg et 1 passage par trimestre pour les abords à 209.00€ HT le passage et 193.50€ HT le passage supplémentaire.

Il est demandé pourquoi ce ne sont pas les employés communaux qui font le balayage, il est répondu que cela se faisait auparavant. Mais que cela coûterait beaucoup plus cher maintenant. Il est dit que sur le place du Tilleul il y a toujours des véhicules qui gênent mais que c'est le même problème dans les autres communes. Il est dit qu'il faudrait que les employés repoussent les feuilles et autres qui sont présents dans les places minutes devant le bar et la boulangerie afin que le camion puisse les prendre. Il est répondu que ce problème devrait bientôt être réglé si les places sont refaites. Il est répondu que pas forcément puisque de toute façon le camion ne peut pas faire les angles. Il est répondu que le

chauffeur du camion fait son maximum. Il est demandé si la hausse proposée du tarif est de 2%, il est répondu que oui.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce nouveau contrat auprès de la société SANITRA FOURRIER pour le nettoyage des caniveaux et avaloirs des diverses voies de la commune pour 2015.

- **2012/003- choix de la tondeuse autoportée**

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr Raymond RHENY. Ce dernier explique que les agents des services techniques ont été associés et que des essais ont été réalisés avec les trois types d'appareils proposés. Il est dit que l'avis des agents est important car se seront eux les utilisateurs et qu'ils ont une expérience en la matière. Il présente le tableau comparatif réalisé et présenté lors de la dernière commission voirie. Une note de valorisation a été mise lors de cette commission afin de pouvoir faire un choix entre les différents matériels. Il dit qu'il n'y a pas beaucoup d'écart sur la puissance et l'énergie. Le type de transmission a été vu avec les agents. Le nombre de roues motrices et le régulateur sont proposés sur les trois modèles. La notion de confort a été évaluée par les utilisateurs. La largeur de coupe de 1.50 m est présente sur tous les modèles. Le principe du mulshing a été retenu, c'est un gain de temps si c'est fait correctement. Il est dit qu'il faudra que les agents des services techniques soient rigoureux et ramasser les papiers avant de tondre. Il est dit qu'ils ne le feront pas. Mr Rheny dit que des consignes seront données en ce sens. Certaines sociétés peuvent également faire des propositions de financement. Il est dit que la facilité de l'entretien du matériel est un enjeu majeur. Il est dit que les trois produits sont tous des bons produits. L'option du bac de ramassage a été laissé comme indicateur mais que l'on ne va pas le prendre. Il est dit que c'est une option et que si un jour on veut ramasser on connaît le coût. Il est dit que si on fait du mulshing on n'a pas besoin du bac de ramassage. La commission voirie et espaces verts propose de retenir la tondeuse autoportée de marque KUBOTA.

Il est dit que le choix est vite fait en raison du prix et des notes obtenues. Il est dit que le nettoyage est aussi un aspect très important, notamment celui des carters ce qui permet de faire perdurer le matériel. Il est demandé s'il y a de la sécurité, il est répondu oui, que dès que l'on se lève la machine se coupe. Il est demandé si l'avis des agents avait été demandé. Il est répondu que pour eux la Kubota était bien. Il est fait remarquer que Mr Rheny a fait du très bon travail et a été très bon pour négocier les prix et que c'est un très gros travail qui a été fait sur ce dossier. Il est dit qu'il y a un double renfort sur les lames pour renforcer la solidité contre les pierres. Il est dit que les chocs avec les pierres créés beaucoup d'accident notamment au niveau des yeux. Il est dit qu'il faut assurer un engin comme ça, car ce n'est pas pris en charge par la RC puisque c'est un engin automoteur. Ce produit serait disponible sous 8 jours. Il est dit que pour l'instant on n'est pas pressé, mais le principe est de l'avoir pour la première tonte avec une coupe normale à éjection. Il est demandé de quel côté est l'éjection, il est répondu comme aujourd'hui. Il est dit que l'éjection va être forte. Il est dit que cela ne va rien changer par rapport à toutes les tontes qui sont faites tout au long de l'année. Il est dit que l'on ne gagne pas en largeur de coupe mais en maniabilité. Il est dit que l'on garde l'autre tondeuse pour aller plus vite.

La commission a présenté le dossier concernant le choix de la tondeuse autoportée pour les services techniques de la commune.

Trois devis ont été présentés :

- KUBOTA pour une F 3090 pour un montant de 14 844.20 € HT soit 17 813.04 € TTC

- ISEKI pour une SF 310 pour un montant de 17 8325.00€ HT soit 21 402.00 € TTC
- JOHN DEERE pour une 1570 pour un montant de 18 069.59€ HT soit 21 683.51€ TTC.

Après s'être réuni la commission voirie et espaces verts propose de retenir le devis de la société KUBOTA pour une F 3090 pour un montant de 14 844.20 € HT soit 17 813.04 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la société KUBOTA pour une F 3090 pour un montant de 14 844.20 € HT soit 17 813.04 € TTC et charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Il est dit également que l'on peut mettre des accessoires devant la tondeuse mais qu'il faut bien garder en tête que c'est une tondeuse.

Divers

- Il est dit que beaucoup de riverains voudraient savoir qui dit quoi. Il est dit que mettre le nom des élus se faisait par le passé. Il est demandé si tout le monde serait d'accord pour que les séances de conseil soient enregistrées et que les noms soient inscrits afin d'éviter tous problèmes. Il est dit que l'un ne va pas sans l'autre. Il est répondu que non mais que cela éviterait des soucis plus tard et de ce fait pas de quiproquo. Il est répondu qu'il ne faut pas que ça limite la parole. Le conseil municipal est d'accord pour que soit mis les noms en lieu et place des « il ». Il est dit que l'enregistrement serait interne et une fois le procès-verbal de séance approuvé on effacerait la bande. Il est répondu que l'enregistrement entrave quand même la parole. Il est dit qu'il faudrait faire attention à ce qui sera dit. Il est demandé s'il y a des obligations à enregistrer les séances de conseil municipal, il est répondu que non. Il est dit que le conseil est public et qu'un affichage est fait en ce sens.
- Il est dit que le prochain conseil de mars sera consacré au budget. La date prévue le 9 Mars sera peut être reportée car la trésorerie ne sera peut-être pas en mesure de nous fournir les documents nécessaires.
- Il est demandé la date des prochaines réunions de quartier. Il est dit que les prochaines dates sont les suivantes : 2 Mars, 16 Mars, 20 Avril et 4 Mai.
- Monsieur le Maire lit le courrier de remerciements de Mme GATIEN suite à son départ en retraite.
- Monsieur le Maire informe que l'on a reçu la demande d'adhésion du CAUE pour l'année 2015. Il est dit que la commune y adhère tous les ans et que pour cette année le montant est de 111.15€.
- Monsieur François LE MENER prend la parole concernant la bibliothèque et informe que les horaires d'ouvertures du mercredi vont changer et passer de 16h à 18h au lieu de 10h-12h. Ces nouveaux horaires seront mis en application après les vacances de février. Il est dit qu'il faudrait prendre des expos. Il est dit que l'année passée, l'expo sur la fête de Noël avait été envisagé mais elle n'était pas disponible pour la période souhaitée. Il est dit que la DLP propose une belle collection d'exposition. Il est dit que l'on pourrait prendre une expo par semestre. Mr François LE MENER dit aussi qu'il a demandé à ce que la bibliothèque soit programmée dans « des amis voix », le principe c'est qu'un comédien lit un livre aux lecteurs. Il est dit qu'il serait bien de refaire des séances de dédicaces, il faudrait faire venir l'auteur de la commune. Il est demandé ce qu'il écrit comme livre, il est répondu de l'autobiographie. Il est demandé si l'on possède la liste des ouvrages disponible à la bibliothèque pour la mettre sur le site. Il est répondu que tout est rentré informatiquement, mais que des échanges sont

faits avec la DLP régulièrement. Il est dit qu'il a été constaté lors de la dernière commission finances que toute la somme allouée n'avait pas été prise en 2014. Il est répondu qu'en effet, l'année dernière il n'y a qu'une partie de la somme qui a été utilisée. Mr LE MENER informe que cette année il est prévu de tout dépenser en une seule fois. Il est dit que l'on va à la librairie LABBE car des prix nous y sont proposés. Il est précisé que l'on peut acheter ailleurs également, par exemple pour les livres en gros caractères. Il est dit que la bibliothèque fonctionne bien et que beaucoup de gens y vont. Il est dit que cela fait vivre le bourg avec la poste. Il est dit que l'on va peut-être regretter que le local ne soit pas plus grand.

- Mr PARIS demande à Mr RHENY s'il a parlé à sa commission de son problème de surcharge de travail et de la nomination d'un second lors de son absence. Mr RHENY répond que lors de la dernière commission tout le monde n'était pas présent et que ces sujets ont été ajournés à la prochaine séance. Il est dit que certains dossiers sont lourds et que les élus feront ce qu'ils peuvent et selon leur bon vouloir. Il est dit que Raymond ne peut pas tout faire tout seul. Mr Rheny tient à préciser que certains membres de la commission ont assisté aux démonstrations des différentes tondeuses. Il est dit que chacun s'organise comme il le souhaite. Il est rappelé que le secrétariat doit être mis au courant des dossiers ainsi que le Maire. Il est dit que c'est différent d'être au courant et de participer. Il est dit que chaque élu voit son organisation propre à sa commission comme il le souhaite.
- Madame FARNIER prend la parole et informe que le Comité des Fêtes a fait son assemblée générale vendredi 30 Janvier et que tous les membres de la commission associations et festivités y étaient présents. Elle informe que cette association va se mettre en veille pendant un an, car personne ne veut reprendre la présidence et qu'il n'y a pas assez de bénévoles et peu de gens de la commune participent à leurs manifestations. Il est dit que la mise en veille de l'association n'est faite que pour un an, car la demande n'est valable que pour cette durée. Il est proposé que le comité des fêtes partage avec une autre association les festivités pour que ça fonctionne. Il est dit qu'à chaque manifestation ils ont fait « un bide ». Il est répondu que c'est bizarre que la brocante n'est pas fonctionnée car il y a eu beaucoup de monde, il est dit que le prix du stand n'est pas élevé. Il est dit que les années passées lors du 14 juillet, la commune faisait le feu d'artifice et la retraite aux flambeaux et que le repas était confié au comité des fêtes. Il est dit que c'est partout pareil. Il est dit qu'il serait bien de réunir toutes les associations de la commune pour qui voudrait reprendre la brocante à sa charge.

La séance est levée.

*Fait en séance les jours, mois et ans
susdits
Et ont signé les membres présents
Pour copie conforme*